PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa session tenue le 3 mars 2020, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2020-03-03

RÈGLEMENT RELATIF AU MÉDAILLES POUR LES CHIENS

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, sis au 235, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 05 mars 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Cécile-de-Lévrard certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5e jour de mars 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim